



**INF**

Agence internationale de l'énergie atomique  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

INFCIRC/377/Add.15

6 juin 2000

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION POUR L'AFRIQUE SUR  
LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA FORMATION  
DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE  
LA TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES**

**Deuxième prorogation de l'Accord**

1. Aux termes du paragraphe 2 de l'article XIV, l'Accord "reste en vigueur pour une période de cinq ans à compter de la date de son entrée en vigueur et peut être prorogé pour d'autres périodes de cinq ans si les gouvernements parties en conviennent ainsi".
2. La deuxième prorogation de l'Accord est entrée en vigueur le 4 avril 2000, date à laquelle la troisième notification d'acceptation a été reçue par le Directeur général et la première prorogation de l'Accord a expiré.
3. Au 29 avril 2000, 12 États avaient notifié à l'Agence leur acceptation de la prorogation de l'Accord. Une liste indiquant l'état de l'Accord est reproduite dans le présent document pour l'information de tous les Membres.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.

**Deuxième prorogation de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique  
sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine  
de la science et de la technologie nucléaires (AFRA)**

Notes : En vertu du paragraphe 2 de l'article XIV (de l'Accord initial), la deuxième prorogation de l'Accord est entrée en vigueur le 4 avril 2000, à l'expiration de la première prorogation, et restera en vigueur pendant une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 3 avril 2005.

Parties : 12

Date de la dernière modification : 26 avril 2000

Pays/Organisation	Signature	Instrument	Date de dépôt	Réserve/ Retrait	Entrée en vigueur
Afrique du Sud		Acceptation	31 mars 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 avril 2000
Algérie		Acceptation	14 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	14 avril 2000
Congo		Acceptation	7 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	7 avril 2000
Côte d'Ivoire		Acceptation	29 sept. 1999	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 avril 2000
Égypte		Acceptation	13 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	13 avril 2000
Éthiopie		Acceptation	14 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	14 avril 2000
Ghana		Acceptation	16 août 1999	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 avril 2000
Madagascar		Acceptation	25 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	25 avril 2000
Maurice		Acceptation	26 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	26 avril 2000
Namibie		Acceptation	20 mars 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 avril 2000
Tunisie		Acceptation	5 avril 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5 avril 2000
Zimbabwe		Acceptation	23 mars 2000	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 avril 2000